

Maladies animales transmissibles et santé publique: la tremblante (modif. direct. 91/68/CEE)

1998/0324(COD) - 07/01/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier la directive 91/68/CEE du Conseil en ce qui concerne le tremblante du mouton.

CONTENU: il est créé une base juridique concernant l'éradication de toutes les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), y compris la temblante et l'ESB du mouton, ainsi que les conditions applicables aux échanges afin d'empêcher la propagation de l'ESB par les mouvements de bovins, ovins et caprins vivants.